



## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 23-952

**AVIS EST DONNÉ** par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière adjointe à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

- 1- Lors de la séance extraordinaire du 13 juin 2023, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 23-952** intitulé « modifiant le règlement de lotissement 04-621 ».
- Le but du présent règlement est de modifier le règlement de lotissement 04-621 afin de régir de façon différente les normes de lotissement pour les lots riverains et les lots non riverains qui sont à l'intérieur du corridor riverain de 300 mètres d'un lac ou 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier.
- 2 La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 20 juillet 2023.
- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 21 juillet 2023

  
Andréanne Tousignant  
Greffière Adjointe